

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire		
AVIS		
Date : 09/05/2019	Objet : Pré-classement en RNR su site du Mont des Avaloirs Pré-en-Pail-Saint-Samson et Boulay-les-Ifs (53) Diagnostic écologique et socio-économique	Avis : Favorable avec réserves

Le projet de classement en RNR du Mont des Avaloirs, porté par le PNR Normandie-Maine, remonte à quelques années (2013) concomitamment à l'animation du site Natura 2000. Le diagnostic présenté par le Parc a été principalement rédigé en 2017. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel délai de démarche de labellisation car cela implique un décalage avec les avancées des connaissances en Pays de la Loire (notamment la nouvelle liste des espaces et espèces déterminantes ZNIEFF).

Ce projet de RNR est principalement situé sur la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson ainsi qu'une petite surface sur la commune de Boulay-les-Ifs au nord-est du département de la Mayenne autour du Mont des Avaloirs, point culminant du Massif armoricain (417 m). Ce projet couvre une surface de 315 ha en 3 entités distinctes :

- La principale, le Mont des Avaloirs et son plateau dénommé « Landes de Souprat » se terminant au nord par une partie bocagère,
- Le Bois du Clairot et le Buisson du Malheur (juste au sud du Mont des Avaloirs),
- Le Marais du Fourneau, déconnectée du territoire principal de ce projet mais présentant les enjeux les plus forts.

Le périmètre de ce projet peut donc se révéler curieux. Il n'est pas basé sur une entité cohérente du point de vue géomorphologique, mais repose sur une concertation avec des propriétaires privés. Seul le Marais du Fourneau est une propriété communale (10 ha).

On retrouve donc une multitude d'habitats différents. Cependant les ¾ du site sont les landes et les forêts de feuillus (hêtraie-chênaie), les autres habitats étant marginaux (prairies, tourbières, pierriers) mais revêtant des enjeux forts.

La nature du sol provient essentiellement du grès armoricain. Roche très dure, elle a résisté à l'érosion sur cette corniche. Cela induit un sol plutôt pauvre, historiquement valorisé par du pastoralisme dans la lande. Abandonnés, ces milieux se sont progressivement enfrichés et devenus des forêts relativement jeunes (moins de 100 ans).

Après une présentation très détaillée du contexte abiotique, l'auteur aborde le diagnostic biologique du site. Tout d'abord par une présentation des habitats puis une présentation des espèces avec des focus pour les espèces patrimoniales.

La cartographie des habitats date de 2004 lors de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 avec un complément d'inventaire en 2014. Il est à noter que la cartographie

du site Natura 2000 sera totalement révisée en 2019. Même si l'inventaire est ancien, la cartographie semble précise et détaillée (classification au rang de l'association phytosociologique voire au niveau des différentes variantes rencontrées pour les landes). L'auteur précise qu'il n'existe pas de référentiel sur la valeur ou la rareté des habitats en Pays de la Loire. Ce n'est pas tout à fait exact puisqu'il existe à minima la liste des milieux déterminants ZNIEFF qui peut être une première base de hiérarchisation des habitats.

Un effort important est consacré à l'état de conservation des habitats. Cette partie est très bien détaillée (par habitat et par entité géographique) et permettra ensuite d'orienter les actions prioritaires dans le futur plan de gestion.

Vient la présentation des espèces. Seules les espèces à location précise ont été valorisées dans le document. Soit un recensement de 1100 espèces pour 3000 observations.

Comme nombre d'études, la flore, les oiseaux, l'herpétologie mais également certains groupes d'insectes paraissent avoir des niveaux de connaissance corrects. Certains groupes n'ont pas ou peu été étudiés (araignées, gastéropodes,...).

Nous regrettons que la démarche de hiérarchisation des espèces ne soit présentée qu'en annexe du document et même dans l'annexe, cela n'est pas assez développé.

Le rapport ayant été rédigé en 2017, cela n'intègre pas la nouvelle liste des espèces déterminantes, nous pouvons le déplorer car ce travail notamment au niveau des invertébrés a permis de ressortir une liste d'espèces que l'on peut considérer comme patrimoniales en Pays de la Loire.

De plus, nous estimons que les listes rouges ne sont pas assez utilisées dans ce document pour faire ressortir les véritables enjeux du site.

A contrario, seules des deux espèces ressortent avec l'enjeu le plus fort : Busard-Saint-Martin et l'Engoulvent d'Europe. Pour autant, ces 2 espèces liées aux landes ne peuvent être considérées comme les plus menacées à l'échelle régionale contrairement au cortège inféodé aux tourbières.

Pour finir sur cette analyse, les espèces à très fort enjeu observées à proximité immédiate du projet de RNR pourraient être intégrées. Nous pensons tout particulièrement à *Sympetrum danae*, qui pourrait fréquenter les mares tourbeuses de la future RNR. Des actions de gestion pourraient être ciblées pour cette espèce.

La méthode de hiérarchisation des espèces et donc in fine des enjeux mérite donc d'être explicitée voire d'être amendée et validée par un groupe d'experts. D'autant plus que depuis, de nouveaux inventaires entomologiques ont été effectués et restitués en début d'année 2019.

La dernière partie du document est consacrée à l'histoire locale du site et son analyse socio-économique. Mise à part l'activité d'une carrière jusqu'à la deuxième guerre mondiale laissant un front de taille long de 500 m et haut de 30m, il n'existe pas d'usages économiques du site (hormis 8 parcelles en ilot PAC). Les propriétaires souhaitent donc s'engager en faveur de la biodiversité. Et le tourisme semble être la porte d'entrée pour valoriser ce site.

Ce document ne présente pas les enjeux et les objectifs à long terme du projet de RNR. Il ne nous paraît donc pas pertinent de discuter de cette partie sans en avoir lu le contenant. Cependant nous pouvons nous interroger sur le périmètre actuel et notamment l'intégration des parcelles de bocage au nord du site quand aucun enjeu sur les habitats ou sur les espèces ne ressort. D'autant plus que le projet de RNR est quasi intégralement couvert par Natura 2000. Les mesures agro-environnementales sont donc disponibles auprès des exploitants agricoles.

Le CSRPN émet un avis favorable au diagnostic de ce site assorti des réserves suivantes :

- Constitution d'un groupe d'experts via l'organisation de groupes de travail (différent du comité consultatif) pour reprendre :
 - o la méthodologie de hiérarchisation des espèces patrimoniales,
 - o la validation des espèces à enjeu,
 - o les enjeux et les objectifs à long terme du plan de gestion.
- Utilisation des derniers statuts des habitats et espèces (liste des espèces déterminantes de 2018 par exemple) dans la hiérarchisation,
- Intégration des nouveaux cortèges inventoriés (notamment pour l'entomologie) et meilleure description des pierriers.
- Meilleure justification de l'utilité d'une RNR sur ce site déjà couvert par des mesures de gestion ou de suivis au titre de Natura 2000, des ENS et du programme LIFE.

Le président,



Willy CHENEAU